

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°3

Février 2022



Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpg03@orange.fr

Le mot du Président



Chers amis chasseurs et amis des chasseurs,

C'est en effet aux chasseurs de petit gibier et également au grand nombre de personnes qui ne chassent pas ou pas encore, mais qui sont bienveillants vis à vis de notre pratique, que je souhaite m'adresser. Ils sont urbains ou ruraux, jeunes ou moins jeunes, femmes ou hommes à s'intéresser de près ou de loin à notre pratique, car ils aiment nos territoires et comprennent ce que signifie l'équilibre de la nature. Ignorant les fanatiques qui prétendent l'avènement de l'homme post-moderne et qui veulent imposer leurs lois, comme d'autres imposent leurs croyances intolérantes, ils refusent simplement les excès et veulent vivre heureux, être libre de consommer les aliments qu'ils souhaitent, en harmonie avec la nature et avec leurs congénères, fussent-ils chasseurs et eux non. Ils ne sont pas tous nostalgiques du passé, ne cultivent pas l'attachement inébranlable à des traditions séculaires, ils n'ont pas peur de l'avenir : ils regardent le futur droit dans les yeux en refusant que de tristes sires ne le leur vole. Ils ont confiance dans la « nature humaine » expression qui, à elle seule, en dit long sur le sujet du rapport entre l'Homme et la Nature.

Mon souhait le plus cher serait que notre bulletin soit largement diffusé auprès du cercle large des « sympathisants non pratiquants ». Ce N° 3 de notre bulletin s'adresse à eux en particulier avec des articles sur la belle commune d'Ainay-le-Château, sur la gastronomie du gibier, sans oublier les articles concernant la sécurité à la chasse, préoccupation essentielle des chasseurs et des non-chasseurs. Diffusez-le autour de vous, défendez notre pratique au-delà de vos cercles de chasseurs, partagez notre passion avec eux. Les arguments ne manquent pas, et vous les connaissez !

Je vous souhaite une bonne lecture et une fois de plus, je remercie sincèrement tous ceux qui ont contribué à la réaction et à la diffusion de ce bulletin.

Bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry PAULHAC

La vie de l'association

Le 6 décembre 2021 : Le Président et le trésorier ont une réunion de travail avec le Président de la FDC 03 J-P GAILLARD et le directeur A SANTARELLI

Le 9 décembre 2021 : L'association diffuse son **troisième bulletin d'information N°2**

Le 1^{er} février 2022 : Le bureau de l'association approuve le projet de règlement intérieur qui sera soumis au vote de l'assemblée générale de l'association



Et vous, vous faites quoi ?

lu sur Chasse passion

Qui n'a pas au moins une fois chassé le petit gibier ? Qui n'a pas accompagné son grand-père ou son père à une chasse aux perdrix, aux faisans ou encore aux lapins ? Qui n'a pas, jeune permis de chasse, parcouru son territoire, à la billebaude, la tête pleine d'espoir de rencontrer une compagnie de rouges ou de grises. Qui n'a pas passé des heures à la poursuite d'un lièvre lancé au fond du labour ? Le petit gibier représente la chasse populaire, la chasse qu'aiment pratiquer des milliers de chasseurs à travers tout le pays. Mais depuis des décennies, la chasse du petit gibier est menacée. Forte diminution des populations, restructuration du biotope, conditions climatiques peu clémentes. Partout, certains essayent de se battre pour maintenir les populations, pour aménager le territoire, pour essayer de retrouver cette chasse que tant d'auteurs ont su nous faire découvrir dans de nombreux récits.

A LA RECONQUÊTE DES TERRITOIRES : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE !

La fin du XX^e siècle a vu, partout en France, une chute importante des effectifs de petits gibiers. Diminution voire quasi disparition de certaines espèces sur quelques territoires. La situation alerte, et dans de nombreux départements des actions ont donc été décidées et mises en place. Création de GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique), implantation d'oiseaux de souches sauvages, fermeture de la chasse pendant plusieurs saisons, interdiction de chasser telle ou telle espèce, aménagement du territoire. De nombreux chasseurs se sont retrouvés les

manches, et grâce à cette implication sans faille de centaines de bénévoles, de techniciens et personnels des fédérations de chasse, de scientifiques, d'experts, certains secteurs ont vu leurs populations se multiplier, par 2, par 4, par 8. Quel plaisir que d'entendre de nouveau les coqs faisans chanter, de voir voler des compagnies de perdrix.

Néanmoins, toutes les actions mises en place ne se soldent pas par des réussites et certaines initiatives sont restées vaines. D'autres, qui avaient de bons résultats, ont vu leurs efforts anéantis par les aléas climatiques de ces dernières années, sécheresse ou inondations.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : POURQUOI ? COMMENT ?

La priorité, on s'en doute bien, est d'offrir aux oiseaux et au gibier en général un endroit accueillant, un gîte confortable. Pour cela, la mise en place d'aménagements favorables se fait en symbiose entre chasseurs, agriculteurs, propriétaires et techniciens des fédérations de chasse. Ces actions supposent une parfaite cohésion et un objectif commun. Plantation de haies, de bandes enherbées, cultures d'espèces choisies, mise en réserves de secteurs approuvés, semis de jachères, implantation d'agrains, de volières anglaises. L'aménagement réussi d'un territoire est un travail de longue haleine qui demande surtout une chose, la motivation et l'implication d'un ensemble d'acteurs.

UNE IMPLICATION SANS FAILLE : LA BASE DU TRAVAIL POUR AMÉNAGER UN TERRITOIRE

Aux quatre coins du pays, des femmes et des hommes s'impliquent tous les jours pour aménager, entretenir et rendre accueillant leur territoire. Des heures de travail bénévoles à planter, couper, mettre en place des volières, créer des agrains, des abreuvoirs. Que ce soit au niveau d'une société de chasse, d'une ACCA, d'un GIC, des milliers de chasseurs travaillent tous les jours pour redonner un espace de vie agréable au petit gibier. Ils participent, par leur investissement, au retour de cette petite faune et au maintien de la biodiversité.



En direct des fédérations nationale, régionale et départementale

Aveyron : compte rendu du suivi de lièvres équipés de colliers VHF

Dans le cadre du programme CIFF (Couverts d'Intérêts Faunistique et Floristique) la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, vient de terminer son suivi des lièvres équipés de colliers VHF. L'objectif étant d'apprendre dans les agroécosystèmes d'élevage orientés vers la polyculture ou la prairie quel est l'intérêt des cultures fourragères dans un contexte herbager.

Habitat de premier plan pour la faune sauvage notamment comme site de nidification, site d'alimentation et également comme abri contre les intempéries et les prédateurs ou bien au contraire qu'il s'agisse en fonction de la phénologie des cultures et des dates de récolte de cultures piège. Nous vous livrons là le deuxième compte rendu de cette étude initiée il y a deux ans qui montre que le lièvre, espèce des milieux ouverts s'il en est, compose surtout avec le territoire où il s'établit. Utilisant très largement des milieux fermés comme gîtes diurnes s'il en existe et partageant même parfois les mêmes remises avec des congénères.

Vous pouvez télécharger le compte rendu en cliquant sur le ci-dessous :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/ma-fede/documents/Compte-rendu-2021-CIFF-agrifau.pdf?fbclid=IwARo3mX3T-78vXwxOYfm8I5NcMTZ6oArP2mQ8UJVLQil62Fp-qs9oBCMfG6w>

Hautes-Pyrénées : Réintroduire du petit gibier de plaine en milieu agricole

Cela fait quelques temps que ce projet de repeupler les campagnes de petit gibier comme les faisans, les perdreaux ou encore les cailles, trottent dans la tête de certaines personnes dont Frédéric Escoffe. Baïse Saint Hubert s'est également penché sur ce projet. A Hachan, le maire Christian Ducaud a laissé à disposition la salle des fêtes, dans laquelle ont pu se réunir différents présidents de chasse, à savoir ceux des communes d'Hachan, de Puntous, Guizerix, Campuzan (la Baïse St Hubert), Larroque Magnoac, Puntous (ACPP), Vieuzos, Cizos, Sadournin, Puydarrieux, de l'amicale des chasseurs de la forêt de Campuzan (et son propriétaire), en présence de Patricia Camillo (lieutenant de louveterie du secteur), Didier Terrail (garde particulier de Baïse St Hubert), des représentants de la fédération des chasseurs du 65 Jérémie Troïetto (technicien), Géraldine Guilhauma (chargé de mission), Laurent Dumas (administrateur), excusé M. Delcasso (président départemental). Quelques agriculteurs et propriétaires des environs se sont également présentés.

Géraldine Guilhauma a tout d'abord présenté une cartographie du territoire où le dispositif serait mis en place. D'après Frédéric Escoffe, le territoire est couvert de terrains propices à l'élevage en pleine nature de ce petit gibier avec un bon cantonnement et fixation, pour le faisan et le perdreau gris.

Des parcs pour poussins devraient être installés d'ici avril prochain. Environ quatorze semaines plus tard ils seront lâchés et alimenté par un service d'agrainage. Plusieurs communes seront concernées. Une action de bagage sera menée avant de les lâcher afin de repérer où se déplace le gibier.

À partir de là, tout le monde retrouvera le plaisir d'une chasse en voie de disparition. La chasse au gris gibier sera alors sauvegardée

Association de Gestion du Petit Gibier AUMANCE ET COURGET

Le périmètre d'action du plan de gestion est situé sur les pays cynégétiques de Tronçais et du Bocage Centre. Il est délimité au Nord par la D110, la limite communale Le Brethon/Saint-Caprais et la D3, à l'Est par la limite communale Le Vilhain, la D146, la D57 et la limite communale de Louroux-Bourbonnais, au Sud par la rivière Aumance et la D94 et à l'Ouest par la D3 et la D39. La superficie totale de la zone est de 9 061 hectares.

Le périmètre comprend 8 communes, toutes partiellement concernées par la zone de gestion : o C Cosne d'Allier : 791 ha, Hérisson : 1060 ha, Le Brethon : 471 ha, Le Vilhain : 2099 ha, LourouxBourbonnais : 2239 ha, Saint-Caprais : 1234 ha, Venas : 266 ha, Vieure : 899 ha

Les caractéristiques géographiques : La zone concernée se situe en Bocage Bourbonnais. Cette région se caractérise par une exploitation agricole orientée vers la polyculture élevage, offrant un maillage de pâturages et de cultures, entouré d'un réseau important de haies. Le milieu est tout de même à dominance prairial (60%) avec la présence de nombreux bosquets. Les bois représentent 16% de la surface totale, avec un massif boisé de 350 hectares (forêt domaniale de Soulongis).

Les caractéristiques Humaines et Cynégétiques : Deux bourgs sont représentés dans la zone : Le Vilhain et Louroux-Bourbonnais. Les structures cynégétiques présentes sur la zone de gestion sont toutes de type privé, elles représentent 38 territoires de chasse sur une superficie de 7 002 hectares compris à l'intérieur du périmètre de gestion.

L'historique de la gestion engagée : Comme dans beaucoup de cas, c'est la raréfaction des populations de petit gibier naturel qui a décidé différents acteurs locaux à se réunir et à voir les solutions envisageables pour favoriser leur développement.

Dès 2010, un groupe de détenteurs de droit de chasse se constitue avec l'appui de la Fédération Départementale des Chasseurs, afin d'optimiser le projet avec :

- Réunion d'information auprès de tous les détenteurs.
- Diffusion d'enquête auprès de tous les détenteurs afin de recueillir leur opinion.
- Prises de contacts individuelles sur le terrain pour évaluer la motivation locale.
-

Face à cette situation, plusieurs détenteurs s'accordent sur la création d'une association de gestion du petit gibier dès janvier 2011, avec pour premier objectif le rétablissement des équilibres faunistiques par la régulation des prédateurs. Un

réseau de piégeurs se met en place pour réaliser une régulation des prédateurs, avec des aides de la Fédération Départementale des Chasseurs à la formation des nouveaux piégeurs et à l'achat de matériel de piégeage.

Des comptages nocturnes prédateurs et autres espèces sont mis en place dès le printemps 2011. 33 personnes ont été formées à la méthode de recensement de l'échantillonnage point par point (EPP). Jusqu'en 2017, sept circuits étaient réalisés. Depuis 2018, un huitième parcours a été ajouté sur le secteur Est de Louroux-Bourbonnais. Ils sont répartis sur l'ensemble de la zone, comptant au total 103 points d'observation, sur lesquels les observateurs doivent éclairer et noter chaque contact.

Le choix est fait d'interdire la chasse de l'espèce faisan dès la saison 2013/2014. Les premiers oiseaux seront réimplantés dès le printemps 2014. La méthode utilisée est celle de l'élevage sous poule naine de faisandeaux achetés à un jour. Au total, 985 faisandeaux ont été réintroduits sur le secteur durant 3 saisons, avec l'aide financière de la Fédération Départementale des Chasseurs. Les oiseaux réintroduits sont issus d'un élevage bourbonnais. Les premiers oiseaux sont arrivés au printemps 2014

La représentativité de l'association : Depuis la création de l'association, les membres ont toujours été représentatifs en surface de chasse sur la zone de gestion. Aujourd'hui encore, 15 territoires de chasse sont adhérents à l'Association, pour une superficie de 4584 hectares, soit 66,5% de la superficie totale chassée.

Bilan et perspectives : Fort de ses 2 ans d'existence, l'Association de Gestion du Petit Gibier « Aumance et Courget » a su montrer, dans ces premières années, une motivation importante tant au niveau de la régulation des prédateurs que celle de l'aménagement des territoires. Avec l'appui de la FDCA, les membres souhaitent à l'avenir travailler sur plusieurs orientations et proposent les moyens pour les réaliser :

- AXE 1 :
 - Mettre en place une gestion responsable des populations de petit gibier naturel avec un accent sur le Faisan commun
 - Maintenir et réaliser les comptages EPP
 - Gestion des noyaux de faisan commun existants
 - Mise en place d'une opération de repeuplement en Faisan commun
 - Mise en place de mesures de gestion afin de réaliser des prélèvements
 - Amélioration des circuits de comptages au chant de coq
 - Assiduité dans la réalisation et l'application du protocole des comptages au chant
- AXE 2 :
 - Dynamiser les détenteurs en recherchant un meilleur taux d'adhésion et une meilleure participation aux actions engagées.
 - S'appuyer sur un Conseil d'Administration dynamique.
 - Travailler en collaboration avec la FDCA.
 - Communiquer avec l'ensemble des détenteurs de la zone.
- AXE 3 :

- Redynamiser et maintenir l'action de régulation des prédateurs
- Soutenir et animer un réseau de piégeurs.
- AXE 4 :
 - S'impliquer de manière renforcée dans la préservation des habitats Travailler avec les agriculteurs locaux pour améliorer la qualité d'accueil des territoires.

Depuis 2019, remarquant une baisse de motivation, et tenant compte d'une demande, nous donnons le choix aux adhérents de réintroduit faisans ou/et perdreaux.

A partir de 2022, compte-tenu de la difficulté avoir des poussins pendant les périodes de couvaie de nos poules, nous allons élever les oiseaux sous lampe et ensuite les lâcher sur le terrain.

Le bilan est très contrasté, mais est lié aux efforts de terrain. La principale difficulté dans l'association est de motiver les troupes, surtout que nous sommes sur un secteur bien peuplé en grand gibier.



Nos associations partenaires

Le 23 janvier 2022 : L'association adhère à l'Anclatra

Le 4 février 2022 : Rencontre et échanges avec l'association départementale des ACCA de l'Allier



Présentation d'une ACCA ou d'une société de chasse ainsi que du village associé

La société de chasse d'Ainay-le-Château

Créée au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale la société de chasse d'Ainay-le-Château présente la particularité d'avoir une superficie de 460 hectares située sur deux départements (Allier et Cher) et dans deux Régions (Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val-de-Loire). Cette situation originale pose des difficultés de gestion pour la réglementation et notamment pour les dates d'ouverture et de fermeture de chasse.

La société a mis en place deux réserves, une dans chaque département. Le territoire comprend 60% de terres cultivées, 30% de prairies et 10% de terres boisées. La chasse pratiquée est essentiellement celle du petit gibier. Le sanglier n'est que de passage et en raison de sa double appartenance départementale la société se voit doter de quelques bracelets de chevreuil par le Cher et par l'Allier.

La société compte actuellement 17 actionnaires dont 30% sont domiciliés dans la commune. Mais la société a modifié ses statuts afin de mettre en place une disposition originale qui consiste que toute personne ayant chassé au moins 5 ans à Ainay-le-Château lorsqu'il y résidait peut rester actionnaire ayant droit même s'il n'habite plus la commune. Ceci permet à des jeunes partis pour diverses raisons de revenir dans leur commune d'origine comme cet actionnaire de Vichy qui ne chasse qu'à Ainay-le-Château.

La société a abandonné le lâcher de lièvre mais continue de lâcher, hors saison de chasse, des faisans et des perdrix. Quelques cages de rappel et des agrainoirs ont été installés sur le territoire.

Le Président actuel est également piégeur mais s'inquiète de voir l'âge des sociétaires augmenter régulièrement sans pourtant voir arriver de jeunes chasseurs.



La commune est située au nord-ouest du département de l'Allier, à la limite départementale avec le Cher et à la limite régionale avec la région Centre-Val de Loire. Ainay est limitrophe de la forêt de Tronçais, au nord de celle-ci. La commune est traversée par la Marmande, affluent du Cher, et par la Sologne, affluent de la Marmande. Ainay-le-Château est au Moyen Âge une des dix-sept châtellenies des ducs de Bourbon en Bourbonnais. La ville est alors close de remparts et un château se dresse autour de l'église Saint-Étienne. Pendant la Révolution française, la ville prit le nom d'*Ainay-sur-Sologne*. L'ancienne paroisse et commune de Saint-Benin a été réunie à Ainay-le-Château en 1842 ; c'est aujourd'hui un village situé à l'est de la commune. Ladite commune de Saint-Benin porta elle-même le nom révolutionnaire de *Charnoux*.

Les habitants sont nommés les *Castelainaisiens*. En 2019, la commune comptait 987 habitants

Personnalités liées à la commune :

- Jeanne Bérangère, nom de scène de Françoise Marie Charlotte Béraud, actrice de théâtre et de cinéma muet, née le 9 juin 1864 à Ainay-le-Château⁴⁵ au lieu-dit *la Chaume*^{46,47}.
- Paul Guignard, coureur cycliste, né le 10 mai 1876 à Ainay-le-Château.
- André Lwoff (1902-1994), prix Nobel de médecine en 1965 conjointement avec Jacques Monod et François Jacob.
- Alain Bourbonnais (1925-1988), architecte, créateur et collectionneur français né à Ainay-le-Château.

Les remparts d'Ainay-le-Château

Ainay-le-Château constituait une des dix-sept châtellenies du Bourbonnais. Elle fut une des demeures des plus anciens seigneurs de Bourbon. C'est d'Ainay que parti, avec le Roi Louis le Jeune en 1147, Archambault V pour la seconde Croisade prêchée par Saint Bernard. Le château, détruit dans la première partie du 19^{ème} siècle, est édifié sur un piton rocheux avant l'an mil. C'est à la fin du 12^{ème} siècle que ses remparts sont érigés, seules traces encore visibles aujourd'hui. Trois portes servaient la cité ; la Porte Moricet, la Porte Aubret et la Porte de l'Horloge, seule à avoir survécu. Une quatrième permettait l'accès à la cour du château. Ces portes ouvraient sur des fossés (toujours visibles) de vingt mètres de large et dix de profond, elles avaient pont-levis, herse, étaient dotées chacune de deux tours de défense.

L'église Saint Etienne

Edifice complexe, dont la construction s'étale du 11^{ème} au 17^{ème} siècle. Dans son état actuel, il date, pour l'essentiel, de la Renaissance (1500 à 1600). C'est l'époque où sont construites la collégiale de Moulins (1474-1540) et la seconde Sainte Chapelle de Bourbon (1483-1508). Dans le courant du 16^{ème} siècle, tout le bas de l'église fut entièrement renouvelé ; baies, voûtes, etc.

Les traces du lièvre brun

Lepus europaeus

Longueur : 47-87 cm dont 7 à 11 cm de queue

Poids : 3-5 kg

Le lièvre est un animal de landes et de steppes. Il aime les terrains découverts mais visite également la forêt. Les cultures sont les zones à privilégier pour trouver ses empreintes. Le lièvre ne peut que sauter. Il ne marche ni ne court. La forme de ses pattes le prédispose au saut. Ses traces sont caractéristiques, les deux pattes avant sont posées l'une devant l'autre et les deux postérieures encadrent les traces des antérieures. Le pouce de la patte antérieure est petit et ne marque pas le sol, les empreintes comportent donc toujours quatre pelotes terminées par des griffes qui font parfois hésiter l'observateur avec la trace d'un renard. L'empreinte de la patte postérieure est plus longue (6 à 12 cm contre 5 cm pour la patte avant)

Rubrique 9 *Photo associée*



Réglementation et sécurité

Sécurisation de la Chasse : la mission du Sénat a commencé ses travaux

Les commissions des affaires économiques et des lois ont nommé les 19 membres de la mission conjointe sur la sécurisation de la chasse à la proportionnelle des groupes politiques du Sénat. La mission va désormais pouvoir se réunir et se mettre au travail. Elle a pour mission d'examiner la pétition déposée sur le site du Sénat, qui a dépassé le seuil des 100 000 signatures, et de réaliser une étude approfondie des questions relatives à la sécurité à la chasse, à la délivrance et à la validation du permis de chasser, aux conditions de détention d'armes de chasse, à la répartition spatiale et temporelle de l'usage des espaces naturels, aux sanctions encourues ainsi qu'à la prise en charge des victimes. Elle doit aussi effectuer un premier bilan de la loi du 24 juillet 2019 en matière de sécurité à la chasse (formation à la sécurité, rétention et suspension du permis de chasser en cas d'accident grave...). Elle s'appuiera sur l'audition de toutes les parties prenantes et des personnalités et associations compétentes et reconnues, des visites de terrains et une étude de

législation comparée pour s'inspirer des meilleures pratiques européennes. "Après ce travail en profondeur en prenant de la distance par rapport à l'émotion et aux échéances électorales, nous souhaitons qu'elle rende ses conclusions à l'été et qu'elle débouche sur des solutions éprouvées et des propositions y compris de portée législative, pour conserver la chasse comme pratique légale et populaire dans notre pays en améliorant significativement la sécurité des chasseurs et non chasseurs", ont souligné Sophie Primas et François-Noël Buffet .

Votre avis nous intéresse. Faites nous part de vos réactions.



Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier

Connaissance de la chasse N°549 :

- *Pour la chasse*

Connaissance de la chasse N°550 :

- *Engrillagement et chasse : une loi en vue*
- *Ouessant, l'île aux mordorées*

Revue Nationale de la Chasse N°892 :

- *Fontys : La chasse de jadis*
- *A bord du hutteau marin*
- *Immersion dans un élevage de gibier*
- *Chasse des merles et grives au cao*

Revue Nationale de la Chasse N°893 :

- *Tenderie aux vanneaux*
- *Le blettagé à la hutte ou l'art de piéger les canards*

Chasseur français N°1499 :

- *La demoiselle du Finistère*
- *Une année dans l'intimité de la perdrix grise*

Chasseur français N°1500 :

- *La FNC sur tous les fronts*
- *Agrainer les lapins*

Chasse magazine N°26 :

- *Une chasse amusante : le faisan*
- *Eloignez-vous des sentiers ! : la perdrix*

Planète Chasse N°72

- En hiver, le gibier cherche le soleil !

Journal des piégeurs

- Blaireau/Renard savoir faire la différence



Les recettes conseillées à nos adhérents

Compote de lapin de garenne

Couper un lapin de garenne en morceaux qu'on fait dorer à la cocotte dans un morceau de beurre ou de saindoux. Mouiller avec un petit verre de bouillon et autant de vin rouge, saler, poivrer et ajouter un bouquet garni. Couvrir la cocotte et laisser cuire doucement pendant deux heures. Au moment de servir cette compote qui pourrait se manger à la cuillère tant la chair se détache facilement des os, ajouter dans la sauce de cuisson un filet de vinaigre et un verre de crème.



Dates à retenir – Agenda

25 au 28 mars à Mantes-la-Jolie : Salon de la chasse et de la faune sauvage

Samedi 23 avril 2022 à Yzeurespace : Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Allier

17-18-19 juin 2022 à Lamotte-Beuvron : Le plus grand salon de la chasse : Game Fair en Loir et Cher

24,25 et 26 juin 2022 à Bourges : 70^{ème} Congrès du club national des Bécassiers

16 et 17 juillet 2022 à Cayeux-sur-Mer : Le salon des chasseurs de migrateurs

SAMEDI 19 MARS 2022
Assemblée Générale de l'association à USSEL d'Allier et Rencontres
autour du Petit Gibier



Evénements

Compte rendu de la finale nationale des rencontres St Hubert

Le samedi 11 décembre 2021, Mirabel en Ardèche a vu la finale du championnat de France de la Fédération des Rencontres Saint Hubert, ultime étape d'un parcours qui se déroule dans les départements, puis dans les 7 régions pour tenter d'obtenir l'ultime ticket ouvrant à chaque couple chasseur-chien les portes du championnat de France ! En effet, après Sissonne dans l'Aisne, c'est donc la commune de Mirabel en Ardèche qui avait pour mission d'accueillir les 56 couples chasseurs-chiens issus des précédentes sélections représentant les 8 catégories possibles. Au final, ils seront 53, les régions 6 et 7 n'ayant pas de chasserresse avec chien trialisant et le champion et vice-champion en chasseur avec spaniel trialisant de la région 1 n'ayant pu se libérer. Un vaste territoire composé de plateaux herbeux et arbustifs dans lesquels le gibier pouvait se défendre face aux chiens, une grosse dotation de 300 faisans offerte par la fédération des chasseurs de l'Ardèche, qui a permis de nombreuses rencontres pour la plupart des concurrents, pendant les vingt minutes de leur parcours.

Les quelques participants de l'Allier ont obtenu des résultats honorables

Les lauréats de la journée dans chaque catégorie sont :

. Catégorie Chasseurs avec chien d'arrêt trialisant :

Champion : LANOE JEROME avec JASEUR, Epagneul Breton mâle

• Catégorie Chasseurs avec chien d'arrêt non trialisant :

Champion : VILLORESI ANTONIN avec LIENI DE KERANLOUAN, Epagneul Breton
femelle

CHARTRON Yannick avec son setter mâle NOA DES VIGNES DE LA BARTILLATE se classe 6^{ème}

- **Catégorie Chasseresses avec chien d'arrêt non trialisant :**

Championne : ALMAGRO JULIE avec NELLA D'IRATY, Pointer Anglais femelle

- **Catégorie Chasseresses avec chien d'arrêt trialisant :**

Championne : TONNELIER ALICE avec LEXIE DES FEUX MIGNONS, Braque Saint Germain

- **Catégorie Chasseurs ou chasseresses avec Spaniel non trialisant :**

Champion : TREMOULINAS avec BRUNO MOOGLY dit MATT, Spaniel Springer mâle

- **Catégorie Chasseurs ou chasseresses avec Spaniel trialisant :**

Champion : PALIX GREGORY avec NITRO OH GLHARAMA, Spaniel Springer mâle

- **Catégorie Archers avec Chien d'arrêt ou Spaniel non trialisant :**

Champion : COUSIN CEDRIC avec IPAD D'ALPHA LUMI ET SIGMA OCT, Epagneul Breton mâle

- **Catégorie Juniors ou chasse accompagnée avec Chien d'arrêt ou Spaniel non trialisant :**

Champion : RENUCCI PETRU FRANCESCU avec SIGNORA, Spaniel Springer femelle

CHARTRON Alexandre avec sa setter anglais HEDENE DES BORDS DE LA TREZENCE se classe 5^{ème}



Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

Envoyez-le sur notre adresse mèl adcpgo3@orange.fr

Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.



Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger

Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Bécassiers de France

<https://becassiersdefrance.com>

Arc Chasse Loisir 03

<http://aclo3.free.fr/>

ANCLATRA

www.anclatra.fr

Fondation François Sommer

<https://fondationfrancoissommer.org>

Chasse Passion

<https://www.chassepassion.net>

Passion La Chasse

<https://www.passionlachasse.com>

Le journal du chasseur

<https://journalduchasseur.fr>

Actualités de la chasse et des chasseurs

<https://www.chassons.com>

En quête de territoire

<https://www.tuchassou.fr>

Airbnb des chasseurs

<https://www.journeedechasse.com>

Applications à télécharger

CHASSADAPT *voir bulletin N°1*

VIGIFAUNE *voir bulletin N°2*

CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE

Signalement Tique » est une application disponible **gratuitement** pour les smartphones iOS et Android ainsi que via son site internet. Mise en service par INRAE , l'Anses et le Ministère des Solidarités et de la Santé , elle permet de signaler rapidement aux scientifiques les piqûres de tiques, qu'elle soient repérées sur un humain ou un animal.

Les maladies transmises par les tiques sont devenues au fil des ans un problème important de santé publique. Plusieurs équipes de scientifiques se sont associées pour demander à tous les Français volontaires de participer à l'effort de recherche en signalant en quelques instants les piqûres de tiques dont sont victimes les humains et les animaux. Une façon simple et utile de faire avancer la science



Ils soutiennent nos actions



Armuriers qui soutiennent nos actions



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à

Contact : adcpq03@orange.fr



Montant de l'adhésion 10 euros

BULLETIN D'ADHESION

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Nom et Prénom :	
Adresse	
Adresse e-mail	
Téléphone	

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de **10 euros**

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Je souhaite participer à l'animation de l'association
OUI NON

Je souhaite être membre du conseil d'administration
OUI NON

Je souhaite être informé des actualités de l'association sur mon adresse mèl
OUI NON

DITES LE NOUS
Mes centres d'intérêt sont :
Je souhaite que l'association s'occupe de :

 En cochant la case je consens au traitement de mes informations personnelles tel que présenté ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de son activité, notre association recueille des informations à caractère personnel sur nos membres et sympathisants ; celles-ci sont enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir communiquer avec nos membres et sympathisants, notamment sur les projets, actions et publications de l'association. Elles sont conservées trois ans. Conformément à la réglementation « RGDP », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de retrait aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant adcpg03@orange.fr ou ADCPG03, 5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille